



## Fin de cdd probleme de prime de precarité

-----  
Par cassetcec38

Bonjour,

Je viens de terminer un cdd de remplacement congés maternité de 3 ans

Dans cette entreprise il y avait un 13eme mois (non stipulé sur contrat de travail)et mon patron me dit" puisque tu as touché le 13eme mois comme les autres je ne vais pas encore te donner une prime de precarité a t'il le droit?

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE REPONSE

JE SUIS SOUS LA CONVENTION N°3225 entreprise de restauration de collectivité

cordialement

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous payer la prime de précarité à laquelle vous avez le droit dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous précisez que le fait que vous ayez perçu le 13ème mois, ne doit pas empêcher l'application de l'article L 1243-8 du Code du travail.

Vous indiquez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous engagerez une procédure en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.

Vous ajoutez que vous informez l'inspection du travail de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre et vous en enverrez une copie à l'inspection du travail avec un courrier l'informant de la situation.

-----  
Par cassetcec38

bonjour,

merci pour votre reponse si rapide, je vais tout de suite lui envoyé une lettre recommandée  
merci pour vos conseille

ps: j'ai adorée la phrase de Chamfort

cordialement